

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2014

Avant de débiter la séance, Monsieur et Madame BUTTIGIEG, 2 retraités australiens nouvellement installés sur la commune, se présentent au Conseil Municipal (CM).

### **Enquête publique pour aliénation de chemin rural**

Cette enquête sera réalisée pour le compte de la Sogedo, elle concerne le périmètre de protection de la source du Coderc à Vialard. Elle a pour objet de déclasser une partie d'un chemin rural qui traverse ledit périmètre de protection. Concernant la source du bourg, le périmètre empiète sur le parking mais le lavoir reste accessible ; il y aura une clôture de protection, le projet sera soumis à l'avis de l'ABF.

Le CM accepte à l'unanimité l'ouverture de l'enquête publique concernant la source du Coderc.

### **Pouvoirs de police du Maire et du Président de la CCPF**

Le CM décide à l'unanimité de refuser le transfert des pouvoirs de police du Maire vers le Président de la CCPF.

### **Régularisation cadastrale par acte administratif**

Il convient de régulariser auprès des services du cadastre la parcelle Section AO N°91 d'une surface de 119 m<sup>2</sup>. En effet, celle-ci est enregistrée comme propriété de la commune alors qu'en réalité, elle appartient à une personne privée. Cette régularisation s'effectuera sous la forme d'un acte administratif. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de vendre cette parcelle pour 1 € symbolique et autorise Christian Sougnoux à signer l'acte administratif correspondant.

### **Achat module skate park**

La décision est reportée dans l'attente d'un autre devis.

### **Point sur les dossiers en cours**

Rentrée scolaire et TAP : le Maire remercie et félicite Brigitte LASVIGNE ET Monique TREFEIL pour leur travail pour la mise en place des TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

Les travaux au logement devraient être terminés fin de semaine prochaine. Concernant les TAP, la première semaine est une semaine d'adaptation ; le CM accepte que les enfants soient inscrits uniquement pour les TAP d'1 heure et pas ceux de ½ h. Plusieurs contractuels ont été recrutés pour l'année scolaire, par ailleurs, il convient d'autoriser le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un agent de la CCPF pour une durée de 3 heures soit 1h30 les mardis et vendredis. Le CM autorise à l'unanimité le Maire à signer ladite convention.

Communication : le site internet de la commune est à revoir entièrement car devenu obsolète. La CCPF fait actuellement une étude pour avoir un site internet principal pour la CC avec des pages antennes pour chaque commune du territoire. Le coût serait de 4 500 € pour la CCPF et 500 €/an/commune.

Le Maire fait part d'un film sur les bourgs de Carsac et Aillac sur le site [www.vu-du-ciel.net](http://www.vu-du-ciel.net).

Par ailleurs, le CM reporte la décision concernant l'achat d'un panneau lumineux et Pierre LAUVIE demande de faire paraître une annonce demandant aux personnes qui souhaitent les informations communales de nous communiquer leur mail.

### **Compte-rendu des commissions de la Communauté de Communes du Pays de Fénelon (CCPF)**

Commission voirie : Alain DEZON fait part de la mise à plat des longueurs de voie communautaire sur l'ensemble des communes de la CCPF, le remboursement par la CC aux communes est maintenu à 800 €/km pour le fauchage et le point à temps.

Catherine BENBRAHIM évoque des problèmes de visibilité à certaines intersections avec les voies départementales qui relèvent des services du CG 24 ; il sera demandé aux agents communaux de sécuriser au moins les intersections entre les voies communales et les départementales lors des campagnes de fauchage.

Commission tourisme : Patrick BONNEFON fait part d'un appel à projet à la Région Aquitaine lancé avec l'Office de Tourisme de Sarlat pour une étude sur les axes de développement du tourisme. Le coût est de 15 000 € dont 1/3 pour la CCPF et 2/3 pour la CC Sarlat PN ; le projet sera présenté à la Région par Jérôme PEYRAT le 20.09. S'il est retenu, des subventions seront versées pour la professionnalisation de l'OT de Salignac. Un cadre pour le développement du tourisme sur le territoire de la CCPF est en cours de recrutement.

Commission environnement : Jean-Paul LABATUT et Patrick BONNEFON font part de plusieurs thèmes :

- redevance du SPANC : la durée de 8 ans a été retenue, une harmonisation des tarifs et de la périodicité va être réalisée.

- chemins de randonnées : 260 km de chemins sur le territoire, une entreprise réalisera les travaux importants l'hiver et un employé de la CCPF s'occupera de l'entretien régulier et de la signalisation. Une fiche retour pour les utilisateurs des chemins (état, accueil, signalisation ...) est en cours de préparation. Il est signalé une forte demande de carte des chemins de randonnée à la Maire : en avoir à disposition à la mairie pour la saison prochaine.

- chiens errants : il existe des chenils sur le territoire de la CC, le dédommagement par la CC sera de 40 € par chien et des lecteurs de puces seront mis à disposition. Un système de fiche type avec photo pour diffusion dans toutes les mairies est en cours d'élaboration.

- Christian SOUGNOUX signale le vol des piquetages des concessions dans le nouveau cimetière.

### **Questions diverses**

Fête des associations : elle est prévue le 21 septembre 2014 à la salle des fêtes, une dizaine d'associations a répondu présente, une réunion de préparation aura lieu le vendredi 12.09 à 18h30 à la Mairie.

Rapport annuel du SIAEP : le Maire fait une présentation de ce rapport, le CM prend acte à l'unanimité de cette présentation.

LGV Poitiers-Limoges-Brive : le CM décide à l'unanimité de ne pas adhérer à cette association dont le montant de la cotisation est de 200 €.

Hôpital de Sarlat : le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association du comité de défense de l'hôpital et de la maternité de Sarlat, le CM décide à l'unanimité de verser une subvention de 50 €.

Le prochain CM est fixé au vendredi 17 octobre 2014 à 20h30.

Le déménagement de Saint Rome aura lieu le mardi 7 octobre 2014.

La séance est levée à 20h45.

A Carsac-Aillac, le 12 septembre 2014